



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Montpellier, le

Le recteur de l'académie de Montpellier
Chancelier des universités

à

Mesdames et Messieurs les directeurs d'école

Mesdames et Messieurs IEN du 1^{er} degré

S/C de Madame et Messieurs les DASEN

Délégation académique à la
pédagogie

Affaire suivie par
Marc ROSENZWEIG

Téléphone
04 67 91 47 94

Courriel

[marc.rosenzweig@ac-
montpellier.fr](mailto:marc.rosenzweig@ac-montpellier.fr)

Rectorat
31, rue de l'Université
CS 39004
34064 Montpellier
cedex 2

Objet : consultation sur les propositions de programme pour l'école maternelle

L'école maternelle a deux ambitions essentielles : préparer progressivement les enfants aux apprentissages fondamentaux qui seront dispensés à l'école élémentaire et participer dès le plus jeune âge à la réduction des inégalités, en particulier en matière de langage. La loi d'orientation du 8 juillet 2013 crée un cycle unique pour l'école maternelle et souligne sa place fondamentale comme première étape pour garantir la réussite de tous les élèves.

Le Conseil supérieur des programmes (CSP) a publié sa proposition de programme pour l'école maternelle, que vous trouverez jointe à ce courrier. À la suite de cette publication, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche organise une large consultation des équipes pédagogiques et éducatives sur ce projet.

Dans l'académie de Montpellier, la consultation comportera une demi-journée banalisée, le mardi 7 octobre 2014 après-midi.

Je remercie les directeurs d'écoles d'informer les parents que les élèves seront libérés cette demi-journée.

Elle se déroulera dans les écoles maternelles, organisée par le directeur d'école et coordonnée par l'IEN de circonscription. Les enseignants isolés qui le souhaitent pourront se regrouper afin de travailler ensemble.

À la suite de cette demi-journée, le directeur d'école rédigera le compte-rendu de la consultation et le communiquera pour le 14 octobre à l'inspecteur qui établira la synthèse des contributions de sa circonscription.

L'ensemble des synthèses sera adressée pour le 21 octobre à chaque DASEN qui rédigera un bilan départemental. Le doyen des IEN 1^{er} degré s'appuiera sur ces bilans pour rédiger la contribution académique à la consultation.



Armande Le Pellec Muller